



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025_04

ANNULE ET REMPLACE
POUR ERREUR MATERIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatre du mois d'avril**, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Secrétaire de séance : M. Sylvain SALLABERRY

Date et affichage de la convocation	27/03/2025
Date d'affichage de la délibération	08/04/2025

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil les propositions pour les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement, en dépenses comme en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
407 000,00 €	407 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 011 000,00 €	1 011 000,00 €
Dont 450 000,00 € de RAR	Dont 450 000,00 € de RAR

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2025

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 064-216401208-20250404-D_2025_04_AR-DE

